

Extrait du registre des délibérations

Séance du 3 Septembre 2021

L'an 2021 et le 3 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement, à la Salle des Fêtes de CEFFONDS, sous la présidence de KREZEL Eric, Maire.

Présents : M. KREZEL Eric, Maire, Mmes : MARTIN Yasmine, PERRIN Ingrid, MM : BARROY Rémi, CHAUSSIN Michel, GEOFFRIN Ludovic, RENAUT Christophe, RIBOUT Élie

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BRISSOT Didier à M. KREZEL Eric, ROUSSEL Thierry à M. GEOFFRIN Ludovic

Excusé(s) : Mme SOLDERA Delphine

Absent(s) : Mme MONIOT Claude, MM : BELIN Thibaut, CANAT Pierre, GOUGET Loïc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 8

Date de la convocation : 30/08/2021

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le : 28/04/2021

et publication ou notification

du :

A été nommée secrétaire : M. GEOFFRIN Ludovic

Objet des délibérations

SOMMAIRE

DÉCISION MODIFICATIVE N°2
ENCAISSEMENT SOLDE DISSOLUTION ASSOCIATION AMICALE DES MAIRES DU
CANTON DE MONTIER-EN-DER
RÉSILIATION - CONVENTION PRATIQUE PAINTBALL
MOTION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES
AVENANT N°1 - BAIL DE CHASSE N°5 ET N°8 - LE PRALOIR
CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ EN MATIÈRE DE GESTION DES
RESSOURCES HUMAINES

réf : 039/2021 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'ouverture des crédits suivants au Budget de l'exercice 2021 afin d'inscrire des subventions d'investissement attribuées dernièrement et qui n'étaient pas prévues initialement au budget :

INVESTISSEMENT :

RECETTES

Art. 1641 = - **16 863€**
Art. 1341 = **7 610€**
Art. 1328 = **9 253€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les mouvements budgétaires ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 041/2021 : ENCAISSEMENT SOLDE DISSOLUTION ASSOCIATION AMICALE DES MAIRES DU CANTON DE MONTIER-EN-DER

Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que l'Association Amicale des Maires du Canton de Montier-en-Der a été dissoute lors de l'Assemblée Extraordinaire du 20 mars 2021 et que le solde financier doit être réparti sur l'ensemble des Communes initialement adhérentes.

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau de répartition, sur la base de la population communale, du solde financier entre les différentes Communes. Le montant revenant à la Commune de CEFFONDS s'élève à 844,90€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'**encaissement du chèque de l'Amicale des Maires du Canton de Montier-en-Der** d'un montant de **844,90€** et autorise Monsieur Le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 042/2021 : RÉSILIATION - CONVENTION PRATIQUE PAINTBALL

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de la délibération n°014/2018 en date du 05 avril 2018, une convention a été rédigée entre la Commune et la Société IMPACT PAINTBALL pour la pratique d'une activité de loisirs de paintball en forêt communale.

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Société IMPACT PAINTBALL a sollicité la résiliation de cette convention à compter du 31 décembre 2019. Les modalités de résiliation étant respectées, il est proposé au Conseil Municipal de régulariser la fin de cette occupation du domaine forestier communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal acte cette résiliation de convention à compter du **31/12/2019**.

Monsieur Le Maire précise aux Membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'informer l'Office National des Forêts de cette décision afin de régulariser des frais de garderie qui auraient été facturés à tort à la Commune.

Dans cette hypothèse, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables nécessaires afin de percevoir les remboursements

correspondants.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 043/2021 : MOTION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES

Monsieur Le Maire donne lecture de la motion proposée par la Fédération Nationale des Communes Forestières et propose au Conseil Municipal de se positionner.

CONSIDÉRANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des Communes et des Collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du Service Public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDÉRANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des Communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération Nationale des Communes Forestières, réunie en Conseil d'Administration le 24 juin,

▪ **exige :**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ **demande :**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette motion.**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 044/2021 : AVENANT N°1 - BAIL DE CHASSE N°5 ET N°8 - LE PRALOIR

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur XXXXXXXXXXXXX, Caution du bail de chasse n°5 et n°8 "Le Praloir" depuis le 1er juin 2018, par lequel il informe la Commune qu'il ne souhaite plus être cautionnaire de ce bail à compter du 10 mars 2021.

Monsieur XXXXXXXXXXXX, en qualité de Locataire de ce bail, a informé la Commune que **le nouveau Caution est Monsieur XXXXXXXXXXXX**.

Considérant que cet arrangement amiable est envisageable, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification du bail en cours dont l'échéance est fixée au 31 mai 2027 et autorise Monsieur Le Maire à rédiger l'avenant correspondant.

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que ce changement de Caution implique également une modification du cahier des clauses générales.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 045/2021 : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a sollicité les services du Centre de Gestion de la Haute-Marne pour un accompagnement individualisé en matière de gestion des Ressources Humaines.

Afin de pouvoir bénéficier de cette prestation, Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention avec le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte cette convention d'accompagnement individualisé en matière de gestion des Ressources Humaines** et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

INONDATIONS / CATASTROPHE NATURELLE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des démarches qui ont été entreprises suite aux inondations des 15 et 16 juillet 2021.

INVITATION PRÉSIDENT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a invité le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise à venir rencontrer les Membres du Conseil. Cette rencontre avec Monsieur Quentin BRIÈRE est prévue le 6 octobre 2021.

PROJET DE DÉLOCALISATION VIVESCIA A CEFFONDS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des démarches ont été entreprises par la Commune de LA PORTE DU DER pour délocaliser VIVESCIA sur un terrain communal situé au Hameau de Jagée.

Complément de compte-rendu:

En mairie, le 08/09/2021

**Le Maire,
Eric KREZEL**

